

## **DELIBERATION N° 2003/04-02 - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée qu'une adaptation du tableau des effectifs apparaît indispensable afin de permettre un recrutement aux services techniques.

Elle propose de recruter un agent, actuellement auxiliaire aux services techniques.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de procéder à l'adaptation du tableau des effectifs, ainsi qu'il suit :
  - . créer un poste d'agent d'entretien à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2003.
  - . inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2003.